

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1045

2 juin 2007

SOMMAIRE

Adonia Participations S.A.	50120	GE Capital Equity Holdings S.à r.l.	50115
Azelis S.A.	50131	Greenval S.à r.l.	50153
BEBAU Swiss Holding S.à.r.l.	50114	Ingersoll-Rand Holdings & Finance Interna-	
Beim Zust S.A.	50160	tional S.à r.l.	50115
Berjaya Forest Products (Luxembourg) S.à		Les Oliviers S.C.	50130
r.l.	50114	Luxtoitures s.à r.l.	50120
Black Steel Organization S.A.	50128	Mafur S.à r.l.	50160
Black Steel Organization S.A.	50152	Martine S.à r.l.	50160
Bureau-Center S.à.r.l.	50120	Mass Metropolitan International AG	50129
Car Frigo Trans S.A.	50159	Matériaux Luxembourg S.à r.l.	50119
Catleya S.A.	50120	Migrantis International S.A.	50160
Charterhouse Inuit (LuxCo 1) S.A.	50139	Multigone Sàrl	50119
Charterhouse Nova I	50119	Neropro Invest S.A.	50114
C.H. Prest	50129	Novell S.à r.l.	50116
Coalba S.A.	50119	Pilota S.A.	50128
Cofis Luxembourg S.A.	50130	Rosati S.à r.l.	50159
Commandite Financière S.A.	50128	Setrim S.A.	50117
Diversified European Credit S.A.	50115	Soleo Holdings S.A.	50153
Egbrid S.A.	50128	Steam International S.A.	50121
Entreprise Greiveldinger S.à r.l.	50118	Touba Art S.A.	50154
European Web	50128	Trial Trois S.à.r.l.	50152
Fincompas S.A.	50121	Vietnam Resource Investments S.à r.l. ...	50156
Forever Holding S.A.	50156	V.S., s.à r.l.	50159

BEBAU Swiss Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.567.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société le 1^{er} mars 2007

L'Associé Unique de la Société, étant BEBAU CAPITAL PARTNERS 2006 L.L.C., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1314 King Street, Wilmington, Delaware, 19801 U.S.A. (l'Associé unique) a décidé d'accepter le transfert de siège de la Société à compter du 1^{er} mars 2007.

L'Associé Unique a décidé de transférer la Société du 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 61, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg à compter du 1^{er} mars 2007, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEBAU SWISS HOLDING Sàrl

C. Gammal

Gérant

Référence de publication: 2007048454/6762/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Berjaya Forest Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 108.833.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société décide à l'unanimité:

- d'approuver le transfert du siège social de la Société de L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias, à L-1411 Luxembourg, au 2, rue des Dahlias, avec effet au 7 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048471/3984/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Neropro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.084.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007048476/506/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Ingersoll-Rand Holdings & Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.058.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer M. Lawrence Kurland, demeurant au 155, Chestnut Rudge Road, Montvale, New Jersey, Etats-Unis à la fonction de gérant de type A avec effet au 7 juin 2006 pour une durée indéterminée.
- De nommer M. Neil W. Hewlett, demeurant au 10 Produktieweg, 2382 PB. Zoeterwoude, Pays-Bas à la fonction de gérant de type A avec effet au 7 juin 2006 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048493/5564/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Diversified European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 76.696.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2007

En date du 15 mars 2007, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- d'accepter la démission de Mr. Harald Schüssler en tant qu'administrateur en date du 9 novembre 2006.
- de ratifier la cooptation de Mr. Patrick Zurstrassen, The Director's Office, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet au 9 novembre 2006, en remplacement de Mr. Harald Schüssler, démissionnaire.
- de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr. Patrick Zurstrassen, Mr. Clive Mace Gilchrist, Mr. Scott Edel, Mr. Alfonso De Maqua, Mr. Steven Andrew Blakey, Mr. James Pope et Mr. Nicholas Cranston jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2008.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007048494/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

GE Capital Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 62.114.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2007049059/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00310. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Novell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.539.

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Eric Pirlot, employé privé, né à Dinant (Belgique), le 4 mai 1970, demeurant à B-6740 Fratin, 69, rue du Vivier,

2.- Monsieur Emmanuel Devaux, employé privé, né à Metz (France), le 28 janvier 1972, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue de la Scierie.

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Eric Pirlot, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée NOVELL S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 332 du 15 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 111.539.

2. L'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,00), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00), par émission de deux cent soixante (260) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, par incorporation de résultats reportés.

L'associé unique, Monsieur Eric Pirlot, prénommé, déclare souscrire les deux cent soixante (260) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Ces résultats reportés résultent du bilan arrêté au 31 décembre 2006, dûment approuvé par l'assemblée générale des associés.

En outre, l'existence actuelle desdits résultats est attestée par un certificat émanant du gérant de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,00), pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00) à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), par émission de quarante (40) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Monsieur Emmanuel Devaux, prénommé, lequel déclare souscrire, avec l'accord exprès de l'associé, Monsieur Eric Pirlot, les quarante (40) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par des versements en espèces de cinq mille euros (EUR 5.000,00), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale, décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, entièrement libérées.

Les quatre cents (400) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Eric Pirlot, employé privé, demeurant à B-6740 Fratin, 69, rue du Vivier, trois cent soixante parts sociales	360
2.- Monsieur Emmanuel Devaux, employé privé, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue de la Scierie, quarante parts sociales	40
Total: quatre cents parts sociales	400»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 1.280,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Pirlot, E. Devaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, Relation: LAC / 2007 / 3437. — Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007048976/227/63.

(070047699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Setrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 43, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 100.128.

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SETRIM S.A., ayant son siège social à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7 A, z.a. am Brill, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.128, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 572 du 3 juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koppes, docteur en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 32, rue de la Barrière.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Claude Kremer, employé privé, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 32, rue de la Barrière.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, z.a. am Brill, à L-5533 Remich, 43, Esplanade.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Remich.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, z.a. am Brill, à L-5533 Remich, 43, Esplanade.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Remich.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Koppes, C. Kremer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2007, vol. 541, fol. 14, case 5, GRE/2007/861. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048979/231/52.

(070047649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Entreprise Greiveldinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 20, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 24.881.

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Greiveldinger, entrepreneur, demeurant à L-3376 Leudelange, 25, Domaine op Hals.

2.- Monsieur Livio De Sanctis, ingénieur technicien, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, (France).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ENTREPRISE GREIVELDINGER S.à r.l., avec siège social à L-5885 Howald, 233A, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24.881, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 29 septembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 351 du 17 décembre 1986,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 499 du 29 juin 1999,

que la devise d'expression du capital social a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision prise par les associés en date du 5 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 1^{er} février 2002,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1506 du 7 août 2006.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5885 Howald, 233A, route de Thionville, à L-5326 Contern, Z.A.E. Weiergewan, 20A, rue Edmond Reuter, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège.** Le siège social est fixé à Contern.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un troisième alinéa à l'article 6 des statuts avec la teneur suivante:

«Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Fondu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2007, Relation GRE/2007/1285. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048980/231/55.

(070047644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Multigone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 34, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.596.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007049034/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01261. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Charterhouse Nova I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 123.930.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46666 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007049038/211/11.

(070047969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Coalba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mars 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007049039/202/12.

(070047973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Matériaux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.249.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007049046/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01260. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Luxtoitures s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2007049042/236/11.

(070047930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Bureau-Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 31, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 8.888.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007049047/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01259. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Adonia Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 43, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 88.031.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007049049/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01258. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Catleya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 71.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007049052/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01947. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Fincompas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 87.401.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049054/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01377. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Steam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 125.802.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the ninth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- WESHOLDING S.à r.l., a Company formed under Luxembourg Law, having its registered office at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, hereby represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on the 7th of March 2007;

2.- GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., a Company formed under Luxembourg Law, having its registered office at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, here hereby represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on the 7th of March 2007.

The party sub 1.- acting as founder and the party sub 2.- acting as subscriber of the Company.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name STEAM INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières», according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,600.- (thirty one thousand six hundred Euro), represented by 316 (three hundred and sixteen) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The authorized capital is set at EUR 3,500,000.- (three million five hundred Euro), which shall be represented by 35,000 (thirty five thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized during a period ending five years after the date of publication of these Memorandum and Articles of Association, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The meetings of the board of directors will be validly held provided that the majority of directors be present.

The resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the

Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. The annual General Meeting is held on the 25th day in the month of April at 10.00 hrs. at the Company's registered office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 11. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 12. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares	
1.- WESHOLDING Sàrl,	315	31,500.-
2.- GREEN CROSS HOLDING Sàrl,	1	100.-
Total:	316	31,600.-

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100 % (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31,600.- (thirty-one thousand and six hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about thousand eight hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed Directors:

1.- Mr Stéphane Weyders, born on January 2, 1972, chartered accountant with professional address at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;

2.- Mr Karel Heeren, born on February 14, 1973, chartered accountant, with professional address at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;

3.- Mr Steve van den Broek, born on July 26, 1970, private employee, with professional address at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2011.

Third resolution

Is elected as auditor:

AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à.r.l., a company having its registered office at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2011.

Fourth resolution

The address of the Company is fixed at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) WESHOLDING S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 mars 2007;

2) GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 mars 2007;

Le comparant sub 1.- agissant comme fondateur et le comparant sub 2.- agissant comme souscripteur de la Société.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: STEAM INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.600,- (trente et un mille six cent euros), représenté par 316 (trois cents seize) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à EUR 3.500.000,- (trois million cinq cent mille euros), qui sera représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions de EUR 100,- (cent euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement si la majorité des administrateurs sont présents. Les résolutions prises lors des réunions du conseil d'administration le seront valablement par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	<i>Actions</i>	
1.- WESHOLDING Sàrl,	315	31.500,-
2.- GREEN CROSS HOLDING Sàrl,	1	100,-
Total:	316	31.600,-

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.600,- (trente et un mille et six cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972, réviseur d'entreprises, résidant professionnellement au 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg;

2.- Monsieur Karel Heeren, né le 14 février 1973, expert-comptable, professionnellement au 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg;

3.- Monsieur Steve Van Den Broek, né le 26 juillet 1970, employé privé, résidant professionnellement au 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à.r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, Relation: LAC/2007/2034. — Reçu 316 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007049452/211/359.

(070048411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pilota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 75.659.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049056/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01021. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Commandite Financière S.A., Société Anonyme,

(anc. European Web).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 71.946.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049057/43/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01018. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Egbrid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 75.641.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049058/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01016. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Black Steel Organization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 73.097.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mars 2007

- La démission de la société LOUV SARL de son mandat d'Administrateur est acceptée. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Fait à Luxembourg, le 27 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

BLACK STEEL ORGANIZATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007049091/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Mass Metropolitan International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.

R.C.S. Luxembourg B 69.504.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049103/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01505. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

C.H. Prest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 121.855.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois C.H. FINANCES (ci-après «la Société»), avec siège social à L-4832 Rodange, 642, route de Longwy (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.855, constituée en France sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit français suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2003,

et dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Obercorn, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

A) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en C.H. PREST.

2. Modification subséquente de l'article premier des statuts afin de refléter la décision ainsi prise pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe par la présente une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C.H. PREST.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en C.H. PREST.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article premier des statuts de la société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe par la présente une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C.H. PREST.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cent cinquante euro.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Perrone, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2007, vol. 540, fol. 88, case 3, GRE/2007/505. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007049154/231/48.

(070047831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Cofis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.695.

—
Le bilan au 30 septembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049101/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00775. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Les Oliviers S.C., Société Civile Particulière.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.343.

—
STATUTS

Extrait

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 17 janvier 1994, enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 1994, volume 451, folio 4, case 10, qu'il a été constituée une société civile particulière familiale entre:

Associés:

a) Madame Rita Reichling, épouse Henri Hellinckx, avocat à la Cour, demeurant à L-2630 Luxembourg, 188, rue de Trèves, née à Luxembourg, le 20 juin 1957,

et

b) ses quatre enfants:

- Monsieur Brice Hellinckx, sans état, demeurant à L-2630 Luxembourg, 188, rue de Trèves, né à Luxembourg, le 22 septembre 1985.

- Monsieur Ralph Hellinckx, sans état, demeurant à L-2630 Luxembourg, 188, rue de Trèves, né à Luxembourg, le 29 mars 1988.

- Monsieur Brian Hellinckx, sans état, demeurant à L-2630 Luxembourg, 188, rue de Trèves, né à Luxembourg, le 18 juillet 1990.

- Monsieur Dorian Hellinckx, sans état, demeurant à L-2630 Luxembourg, 188, rue de Trèves, né à Luxembourg, le 11 mai 1993.

Dénomination

La dénomination de la Société est: LES OLIVIERS S.C.

Objet

L'objet exclusif de la Société est à titre non-commercial la détention, la gestion, la mise en valeur et, le cas échéant, la réalisation de propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

Siège social

Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Gérance

La société est administrée par Madame Rita Reichling, prénommée.

Elle est investie des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature de l'administrateur unique qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés.

Capital - Parts - Apports

Le capital social est fixé à EUR 9.915,75 (neuf mille neuf cent quinze euros soixante-quinze cents) représenté par 40 (quarante) parts d'intérêts, souscrites comme suit:

Madame Rita Reichling:	40 parts en usufruit viager
Monsieur Brice Hellinckx:	10 parts en nue-propiété
Monsieur Ralph Hellinckx:	10 parts en nue-propiété
Monsieur Brian Hellinckx:	10 parts en nue-propiété
Monsieur Dorian Hellinckx:	10 parts en nue-propiété

Les parts ont été intégralement libérées par des apports en numéraire.

Durée

La durée de la Société est indéterminée.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007049158/242/50.

(070048000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Azelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.839.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of February.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of AZELIS S.A., with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated under the name of FRANCHEM LUX, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated July 10, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3 dated January 2, 2002 (the Company).

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated October 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1291 dated July 4, 2006.

The meeting is chaired by M^e Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as Secretary M^e Virginie Bussard, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer M^e Thierry Becker, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the shareholders holding 100 % of the share capital of the Company as of this day are represented at the present meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting and having waived all convening notices and requirements.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Dismissal, effective at the date of the Meeting, of the current directors of the Company and granting full discharge for the performance of their duties as directors of the Company;
2. Appointment of new directors for a term of six years;
3. Conversion of the then outstanding convertible bonds issued by the Company into the corresponding number of shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the existing shares;
4. Granting power to any director, as well as any employee of HALSEY GROUP, each acting jointly or individually and with power of substitution, to amend the shareholders' register and bondholders' register of the Company; and
5. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The shareholders decide to acknowledge and accept the resignation of the following Directors of the Company, with effect as of March 1, 2007, and grant them full discharge for the performance of their mandates, such discharge to be confirmed at the annual general meeting of the shareholders of the Company:

- (1) Mark Elborn, residing at 5, Georg Speyer Strasse, D-60487 Francfort, Germany;
- (2) Hans Peter Knopf, residing at 15, Blotzheimerstrasse, CH-4055 Basel, Switzerland; and
- (3) Brian Veitch, residing at 25B, Kirchstrasse, D-65812 Bad Soden, Germany.

Second resolution

The shareholders then resolve to appoint the following persons as Directors of the Company for a term of six years, with effect as of March 1st, 2007:

- (1) Andrew Simon, with address at 79 Arthur Road, SW19 7DP, London, United Kingdom, born on April 1, 1945 in Wolverhampton, United Kingdom;
- (2) David Osborne, with address at 2 Church Road, N6 4QT, London, United Kingdom, born on March 19, 1964 in London, United Kingdom;
- (3) Lorenzo Salieri, with address at Viale Roma, 24, 20012 Cuggiono (Milan), Italy, born on December 28, 1968 in Magenta (Milan), Italy;
- (4) Christophe Gammal, economist, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, born on August 9, 1967 in Uccle (Belgique); and
- (5) Cédric Pedoni, lawyer, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, born on March 24, 1975 in Villerupt (France).

Third resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-eight million twenty-four thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 38,024,825.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of four hundred and thirty-one thousand eight hundred and fifty euro (EUR 431,850.-) represented by seventeen thousand two hundred and seventy-four (17,274) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirty-eight million four hundred and fifty-six thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 38,456,675.-) by the issuance of one million five hundred and twenty thousand nine hundred and ninety-three (1,520,993) new ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing ordinary shares.

Intervention subscription payment

The shareholders resolve to subscribe to the one million five hundred and twenty thousand nine hundred and ninety-three (1,520,993) new ordinary shares and to fully pay them up by the conversion of convertible bonds having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, issued by the Company on November 27, 2001, July 9, 2002, May 8, 2003, February 19, 2004, September 16, 2004, November 29, 2004, and July 11, 2005, the terms and conditions of which define the conversion ratio as one convertible bond of the Company for one ordinary share of the Company (the Contribution), as follows:

Shareholder	Number of convertible bonds	Number of shares subscribed
1. Coppys Joris	15,542	15,542
2. Daeseleire P.	5,827	5,827
3. de Caritat T.	764	764
4. Kramer J.	352	352
5. Marquet Frederic	826	826
6. Meynaerts Herman	61,919	61,919
7. Sepulchre Sophie	230	230
8. Babiak Stefan	399	399
9. Meinel Gerhard	3,148	3,148
10. Schaperdot Wolfgang	3,151	3,151
11. Broste P.	46,358	46,358
12. Johnson A.	472	472
13. Kristensen Steffen	1,004	1,004
14. Nygaard P.	629	629
15. Schroder Jens	1,674	1,674

16. Aguilera Francisco	770	770
17. Barios Antonio	502	502
18. CORPORATION RICORVI	43,599	43,599
19. Arnaud M.	136,313	136,313
20. Cochet X.	918	918
21. DelRio Mark	288	288
22. Dubois Michel	2,502	2,502
23. Dumusois Michel	288	288
24. Gradys Serge	288	288
25. Liquier F.	1,673	1,673
26. Magnière Remi	1,987	1,987
27. Passerini Jean-Cristophe	288	288
28. Perruchot Denis	288	288
29. Sponton Xavier	288	288
30. Barili Alessandra	5,107	5,107
31. Barili Roberta	5,107	5,107
32. Bonizzoni Francesco	13,686	13,686
33. Bonizzoni Giovanni	34,754	34,754
34. Bonizzoni Lodovica	7,661	7,661
35. Bonizzoni Maddalena	7,661	7,661
36. Bonizzoni Maria	7,661	7,661
37. Bonizzoni Marta	10,649	10,649
38. Bonizzoni Monica	7,661	7,661
39. Clerici Sandro	11,754	11,754
40. Colicchia Stefano	335	335
41. Giani Marisa	10,215	10,215
42. Grassman Tonio	1,673	1,673
43. Gross Riccardo	9,003	9,003
44. Marafin Marilena	13,611	13,611
45. Ostelli Gianni	1,553	1,553
46. Pensotti Massimo	7,189	7,189
47. Pignataro Lino	1,465	1,465
48. Pusterla Rosanna	5,950	5,950
49. Sala Flavio	1,672	1,672
50. Verga Carlo	24,776	24,776
51. Wenzel H.U.	63,065	63,065
52. Patryas M.	848	848
53. Sieminski Marek	849	849
54. Coppys Joris	799	799
55. Glombova Gabriela	399	399
56. Brownhill Matthew R.	54	54
57. Burke John	64	64
58. Carter Ruth L.	1,234	1,234
59. Davies Robin S.	5	5
60. Dewison S.	149	149
61. Fagan Paddy R.F.	2,512	2,512
62. Fields Peter R.	64,580	64,580
63. Foster Samantha	39	39
64. Herod Tracey	84	84
65. Hughes Dermott P.	2,349	2,349
66. Hunter Andrew	157	157
67. Jenkins Ray	29	29
68. McCabe David	28,704	28,704
69. O'Connor A.	59	59
70. Oliver Andrew W.	24	24

71. Oliver, AE	54	54
72. Przeworski Maria	1,221	1,221
73. Reay Pam	144	144
74. Reeve Alan	4,636	4,636
75. Rigby JE.	5	5
76. Shore Anne	29	29
77. Siddle NJ	29	29
78. Smith I.	7,243	7,243
79. Spruce Jane	1,359	1,359
80. Taylor David F.	54	54
81. Traynor Joan T.	28,704	28,704
82. Turner PJ.	144	144
83. Webster Margaret	15	15
84. Yould David R.	1,464	1,464
85. KEELEY S.à r.l.	787,021	787,021
86. Hans Peter Knopfel	1,438	1,438
Total:	<u>1,520,993</u>	<u>1,520,993</u>

The issuances of the convertible bonds so contributed have been the subject of reports prepared by KPMG AUDIT S.à r.l., Réviseur d'entreprises, dated as per February 23, 2007 which conclude as follows:

- Issuance of convertible bonds of November 27, 2001:

«Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the convertible bonds issued in consideration.»

- Issuance of convertible bonds of July 9, 2002:

«Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the convertible bonds issued in consideration.»

- Issuance of convertible bonds of May 8, 2003:

«Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the convertible bonds issued in consideration.»

- Issuance of convertible bonds of February 19, 2004:

«Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the convertible bonds issued in consideration.»

- Issuance of convertible bonds of September 16, 2004:

«Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the convertible bonds issued in consideration and the related share premium.»

- Issuance of convertible bonds of November 29, 2004:

«Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the convertible bonds issued in consideration and the related share premium.»

- Issuance of convertible bonds of July 11, 2005:

«Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the convertible bonds issued in consideration and the related share premium.»

The shareholders therefore decide to amend article 3.1. first indent, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 3.1.** The Company's corporate capital is fixed at thirty-eight million four hundred and fifty-six thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 38,456,675.-) represented by one million five hundred and thirty-eight thousand two hundred and sixty-seven (1,538,267) Ordinary Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The shareholders resolve to authorise any director of the Company, as well as any employee of HALSEY GROUP S.à r.l., each acting jointly or individually and with power of substitution, to amend the shareholders' register and bondholders' register of the Company in accordance with the foregoing resolutions.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately three hundred eighty-six thousand five hundred euro (EUR 386,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, these proxyholders and the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à Luxembourg sous la dénomination AZELIS S.A., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée sous le nom de FRANCHEM LUX, S.à r.l., suivant acte de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3 en date du 2 janvier 2002 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3 en date du 2 janvier 2002 numéro 1291 en date du 4 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par M^e Marieke Kernet, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente nomme en tant que Secrétaire M^e Virginie Boussard, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit en tant que Scrutateur M^e Thierry Becker, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- La liste de présence indique que les actionnaires détenant 100 % du capital social de la Société à ce jour sont représentés à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et avoir renoncé à toute formalité de convocation.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Révocation, effective à la date de l'assemblée, des administrateurs actuels de la Société et décharge pour l'exercice de leurs fonctions en tant qu'administrateurs de la Société;

2. Nomination de nouveaux administrateurs pour une durée de six ans;

3. Conversion des obligations convertibles alors existantes émises par la Société en le nombre correspondant d'actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les actionnaires existants;

4. Pouvoir à tout administrateur, ainsi que tout employé de HALSEY GROUP, agissant de manière conjointe ou individuelle et avec tout pouvoir de substitution, de modifier le registre des actionnaires et le registre des obligataires de la Société; et

5. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme exacts par l'assemblée, les actionnaires, dûment représentés, décident à l'unanimité comme suit:

Première résolution

Les actionnaires décident de reconnaître et d'accepter la démission des Administrateurs suivants de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2007, et leur accordent décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats, cette décharge devant être confirmée à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société:

- (1) Mark Elborn, ayant son adresse au 5, Georg Speyer Strasse, D-60487 Francfort, Allemagne;
- (2) Hans Peter Knopf, ayant son adresse au 15, Blotzheimerstrasse, CH-4055 Basel, Suisse; and
- (3) Brian Veitch, ayant son adresse au 25B, Kirchstrasse, D-65812 Bad Soden, Allemagne.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident ensuite de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs de la Société pour une durée de six ans, avec effet au 1^{er} mars 2007:

- (1) Andrew Simon, ayant son adresse au 79 Arthur Road, SW19 7DP, Londres, Royaume-Uni, né le 1^{er} avril 1945 à Wolverhampton, Royaume-Uni;
- (2) David Osborne, ayant son adresse au 2 Church Road, N6 4QT, Londres, Royaume-Uni, né le 19 mars 1964 à Londres, Royaume-Uni;
- (3) Lorenzo Salieri, ayant son adresse à Viale Roma, 24, 20012 Cuggiono (Milan), Italy, né le 28 décembre 1968 à Magenta (Milan), Italie;
- (4) Christophe Gammal, économiste, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, né le 9 août 1967 à Uccle (Belgique); et
- (5) Cédric Pédoni, juriste, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, né le 24 mars, 1975 à Villerupt (France).

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-huit millions vingt-quatre mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 38.024.825,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent trente et un mille huit cent cinquante euro (EUR 431.850,-) représenté par dix-sept mille deux cent soixante-quatorze (17.274) actions ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, à un montant de trente-huit millions quatre cent cinquante-six mille six cent soixante-quinze euro (EUR 38.456.675,-), par l'émission de un million cinq cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-treize (1.520.993) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les actions ordinaires existantes.

Intervention - Souscription - Paiement

Les actionnaires décident de souscrire les un million cinq cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-treize (1.520.993) nouvelles actions ordinaires et les libérer par le moyen de la conversion d'obligations convertibles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, émises par la Société le 27 novembre 2001, le 9 juillet 2002, le 8 mai 2003, le 19 février 2004, le 16 septembre 2004, le 29 novembre 2004 et le 11 juillet 2005, les modalités desquelles définissent le ratio de conversion comme une obligation convertible pour une action ordinaire (l'Apport), comme suit:

Actionnaire	Nombre d'obligations convertibles	Nombre d'actions ordinaires souscrites
1. Coppys Joris	15.542	15.542
2. Daeseleire P.	5.827	5.827
3. de Caritat T.	764	764
4. Kramer J.	352	352
5. Marquet Frederic	826	826
6. Meynaerts Herman	61.919	61.919
7. Sepulchre Sophie	230	230
8. Babiak Stefan	399	399
9. Meinel Gerhard	3.148	3.148
10. Schaperdot Wolfgang	3.151	3.151
11. Broste P.	46.358	46.358
12. Johnson A.	472	472
13. Kristensen Steffen	1.004	1.004
14. Nygaard P.	629	629
15. Schroder Jens	1.674	1.674
16. Aguilera Francisco	770	770
17. Barios Antonio	502	502
18. CORPORATION RICORVI	43.599	43.599
19. Arnaud M.	136.313	136.313
20. Cochet X.	918	918

21. DelRio Mark	288	288
22. Dubois Michel	2.502	2.502
23. Dumusois Michel	288	288
24. Gradys Serge	288	288
25. Liquier F.	1.673	1.673
26. Magnière Remi	1.987	1.987
27. Passerini Jean-Cristophe	288	288
28. Perruchot Denis	288	288
29. Sponton Xavier	288	288
30. Barili Alessandra	5.107	5.107
31. Barili Roberta	5.107	5.107
32. Bonizzoni Francesco	13.686	13.686
33. Bonizzoni Giovanni	34.754	34.754
34. Bonizzoni Lodovica	7.661	7.661
35. Bonizzoni Maddalena	7.661	7.661
36. Bonizzoni Maria	7.661	7.661
37. Bonizzoni Marta	10.649	10.649
38. Bonizzoni Monica	7.661	7.661
39. Clerici Sandro	11.754	11.754
40. Colicchia Stefano	335	335
41. Giani Marisa	10.215	10.215
42. Grassman Tonio	1.673	1.673
43. Gross Riccardo	9.003	9.003
44. Marafin Marilena	13.611	13.611
45. Ostelli Gianni	1.553	1.553
46. Pensotti Massimo	7.189	7.189
47. Pignataro Lino	1.465	1.465
48. Pusterla Rosanna	5.950	5.950
49. Sala Flavio	1.672	1.672
50. Verga Carlo	24.776	24.776
51. Wenzel H.U.	63.065	63.065
52. Patryas M.	848	848
53. Sieminski Marek	849	849
54. Coppye Joris	799	799
55. Glombova Gabriela	399	399
56. Brownhill Matthew R.	54	54
57. Burke John	64	64
58. Carter Ruth L.	1.234	1.234
59. Davies Robin S.	5	5
60. Dewison S.	149	149
61. Fagan Paddy R.F.	2.512	2.512
62. Fields Peter R.	64.580	64.580
63. Foster Samantha	39	39
64. Herod Tracey	84	84
65. Hughes Dermott P.	2.349	2.349
66. Hunter Andrew	157	157
67. Jenkins Ray	29	29
68. McCabe David	28.704	28.704
69. O'Connor A.	59	59
70. Oliver Andrew W.	24	24
71. Oliver, AE	54	54
72. Przeworski Maria	1.221	1.221
73. Reay Pam	144	144
74. Reeve Alan	4.636	4.636
75. Rigby JE.	5	5

76. Shore Anne	29	29
77. Siddle NJ	29	29
78. Smith I.	7.243	7.243
79. Spruce Jane	1.359	1.359
80. Taylor David F.	54	54
81. Traynor Joan T.	28.704	28.704
82. Turner PJ.	144	144
83. Webster Margaret	15	15
84. Yould David R.	1.464	1.464
85. KEELEY S.à r.l.	787.021	787.021
86. Hans Peter Knopfel	1.438	1.438
Total:	<u>1.520.993</u>	<u>1.520.993</u>

Les émissions des obligations convertibles ainsi apportées ont été le sujet de rapports préparés par KPMG AUDIT S.à r.l., Réviseur d'entreprises, datés du 23 février 2007 qui concluent comme suit:

- Emission d'obligations convertibles du 27 novembre 2001:

«Sur la base de notre revue effectuées comme décrit ci-dessus, rien ne nous est apparu qui pourrait nous amener à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des obligations convertibles émises en échange».

- Emission d'obligations convertibles du 9 juillet 2002:

«Sur la base de notre revue effectuées comme décrit ci-dessus, rien ne nous est apparu qui pourrait nous amener à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des obligations convertibles émises en contrepartie».

- Emission d'obligations convertibles du 27 novembre 2001:

«Sur la base de notre revue effectuées comme décrit ci-dessus, rien ne nous est apparu qui pourrait nous amener à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des obligations convertibles émises en contrepartie».

- Emission d'obligations convertibles du 8 mai 2003:

«Sur la base de notre revue effectuées comme décrit ci-dessus, rien ne nous est apparu qui pourrait nous amener à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des obligations convertibles émises en contrepartie».

- Emission d'obligations convertibles du 19 février 2004:

«Sur la base de notre revue effectuées comme décrit ci-dessus, rien ne nous est apparu qui pourrait nous amener à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des obligations convertibles émises en contrepartie».

- Emission d'obligations convertibles du 16 septembre 2004:

«Sur la base de notre revue effectuées comme décrit ci-dessus, rien ne nous est apparu qui pourrait nous amener à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des obligations convertibles émises en contrepartie et la prime d'émission correspondante».

- Emission d'obligations convertibles du 29 novembre 2004:

«Sur la base de notre revue effectuées comme décrit ci-dessus, rien ne nous est apparu qui pourrait nous amener à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des obligations convertibles émises en contrepartie et la prime d'émission correspondante».

- Emission d'obligations convertibles du 11 juillet 2005:

«Sur la base de notre revue effectuées comme décrit ci-dessus, rien ne nous est apparu qui pourrait nous amener à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des obligations convertibles émises en contrepartie et la prime d'émission correspondante».

Les actionnaires décident en conséquence de modifier l'article 3.1. premier alinéa, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.1.** Le capital social de la société est fixé à trente-huit millions quatre cent cinquante-six mille six cent soixante-quinze euro (EUR 38.456.675,-), représenté par un million cinq cent trente-huit mille deux cent soixante-sept (1.538.267) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.»

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'autoriser tout administrateur de la Société, ainsi que tout employé de HALSEY GROUP S.à r.l., agissant de manière conjointe ou individuelle et avec tout pouvoir de substitution, de modifier le registre des actionnaires et le registre des obligataires de la Société en accord avec les résolutions précédentes.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ trois cent quatre-vingt-six mille cinq cents euros (EUR 386.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kernet, V. Boussard, T. Becker, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 mars 2007. REM/2007/436. — Reçu 380.248,25 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007049517/5770/434.

(070048569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Charterhouse Inuit (LuxCo 1) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.799.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED on behalf of CCP VIII LP NO. 1.1, an English private limited liability company, with its registered address at Warwick Court, Parternoster Square, London EC4M 7DX, hereby represented by Bertrand Gérardin, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 15 March 2007;

2. CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED on behalf of CCP VIII LP NO. 1.2 an English private limited liability company, with its registered address at Warwick Court, Parternoster Square, London EC4M 7DX, hereby represented by Bertrand Gérardin, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 15 March 2007;

3. CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED on behalf of CCP VIII LP NO. 2.1, an English private limited liability company, with its registered address at Warwick Court, Parternoster Square, London EC4M 7DX, hereby represented by Bertrand Gérardin, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 15 March 2007;

4. CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED on behalf of CCP VIII LP NO. 2.2, an English private limited liability company, with its registered address at Warwick Court, Parternoster Square, London EC4M 7DX, and hereby represented by Bertrand Gérardin, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 15 March 2007; and

5. CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED on behalf of CCP VIII CO-INVESTMENT LP, an English private limited liability company, with its registered address at Warwick Court, Parternoster Square, London EC4M 7DX, hereby represented by Bertrand Gérardin, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 15 March 2007.

each being individually referred to as a Shareholder and collectively the Shareholders,

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which they declare to establish as follows:

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of CHARTEHOUSE INUIT (LUXCO 1) S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.3 Any reference to the shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established at 174, route de Longwy L-1940 in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.2. The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

2.3. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the corporate body of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company, partnership or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

4.2. The Company may establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to its portfolio of securities, participations and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprise, acquire securities, participations and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) by way of investment, subscription, underwriting or option, further such securities, participations and intellectual property rights, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

4.3. The Company may hold a portfolio of receivables and participations which it may fund by obtaining finance from intra-group or third-party sources. It may grant any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation, including but not limited to subsidiaries and/or affiliates of the Company, group companies and any other enterprise with which the Company has any business relationship.

4.4. The Company may carry out any industrial, commercial or financial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects, take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial and financial transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.5. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds (including for the avoidance of any doubt profit participating bonds, convertible bonds and exchangeable bonds) and any other financial or debt instruments both in public and private placements, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies.

Chapter II. Corporate capital

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 45,000.- (forty five thousand Euro) consisting of 45,000 (forty-five thousand) ordinary shares of a par value of EUR 1.- (one Euro).

5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

6.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledge. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.6 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the relevant provisions of the Law, and in particular articles 49-2 to 49-7 thereof.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities.

8.1 Debt securities issued by the Company in registered form may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form.

Chapter III. General meeting**Art. 9. Powers of the General Meeting of Shareholders.**

9.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Law and these Articles.

Art. 10. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

10.1 The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 4th Friday in June of each year at 2 p.m., or at the latest six (6) months from the end of the financial year.

10.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

10.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

10.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. Proceedings - Vote.

11.1 General Meetings shall meet upon call of the Board or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

11.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

11.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

11.4 All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

11.5 If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.6 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

11.7 The Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

11.8 Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

11.9 Except as otherwise required by the Law, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

11.10 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

11.11 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

11.12 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

Chapter IV. Management

Art. 12. Management.

12.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

12.2 Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

12.3 The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

12.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 13. Meetings of the Board.

13.1. The Board will elect from among its members the Chairman.

13.2. The Chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

13.3. The meetings of the Board are convened at any time by the Chairman or by any other two members of the Board. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. The meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

13.4. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

13.5. The notice may be waived by the consent in writing whether or not by letter, telefax, telegram, telex or e-mail transmission of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

13.6. Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing whether or not by letter, telefax, telegram, telex or e-mail transmission another director as his proxy.

13.7. Any director may participate in any meeting of the Board by conference call, video conference call or by other similar means of communication allowing such director to be identified and all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

13.8. The Board can validly deliberate and act only if at least the majority of its members are present or represented. The decisions of the Board will be recorded in minutes which will be signed by the Chairman or by any two other directors.

13.9. All resolutions of the Board shall require the approval of the majority of the directors present or represented at the meeting of the Board in which the quorum requirements set forth in the present article are met.

13.10. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if they were passed at a duly convened and held meeting. The signatures of the directors may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by a letter, telefax, PDF copy, e-mail transmission or similar means. A meeting held by way of such resolutions will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or resolutions of the Sole Director.

14.1 The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

14.2 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

14.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Director (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board.

15.1 The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

15.2 The Sole Director has full power to engage the Company by his sole signature.

Art. 16. Delegation of powers.

16.1 The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

16.2 The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

16.3 The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures.

17.1 The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of any directors (or by the sole signature of the sole director if the Company shall have one director only, pursuant to article 12.1), or by the joint signatures or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

18.2 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

18.3 For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

18.4 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Indemnification.

19.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

19.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter V. Secretary

Art. 20. Secretary.

20.1. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary).

20.2. The Secretary, who may or may not be a director, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meetings, and to keep the records and the minutes of the Board and, to the extent practical, of the general meetings of shareholders in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. He shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

20.3. The Secretary shall have the power and authority to issue on behalf of the Company (i) certificates of any kind including ad hoc certificates relating to specific items and resolutions adopted by the Board, and (ii) extracts of any kind

including extracts of resolutions adopted by the Board. Such certificates and extracts may be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and be used as official documents.

Chapter VI. Audit

Art. 21. Statutory Auditors - External Auditors.

21.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Art. 22. Accounting year.

22.1 The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 23. Annual accounts.

23.1 Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

23.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) or the independent auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

23.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 24. Allocation of profits.

24.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

24.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

24.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Chapter VII. Dissolution- Liquidation

Art. 25. Dissolution and liquidation.

25.1 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Chapter VIII. Applicable law

Art. 26. Applicable law.

26.1 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2007.

The first Annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to forty-five thousand (45,000) shares representing the total share capital as follows:

Shareholder	Number of shares of EUR 1.- each
1 CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED on behalf of CCP VIII NO. 1.1	10,660
2 CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED on behalf of CCP VIII NO. 1.2	10,910
3 CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED on behalf of CCP VIII NO. 2.1	6,538

4 CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED on behalf of CCP VIII NO. 2.2	16,446
5 CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED on behalf of CCP CO-INVESTMENT LP	
.....	446
Total:	45,000

All these shares have been fully paid up by the Shareholders by means of a payment in cash, so that the amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by BNP PARIBAS, and the notary expressly acknowledges such payments.

Statement

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Law. He confirms that these conditions have been fulfilled and he further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Estimation of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to one thousand seven hundred Euro (1,700.- EUR).

Extraordinary general meeting of shareholders

1. The number of directors is set at 3 (three) and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at 1 (one);
2. The following persons are appointed as directors:
 - a) CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, with registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, Ec4m, England, Registered No. 02260243, represented by William Bruce Denne Dockeray as permanent representative;
 - b) HALSEY S.à r.l. with registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg, represented by Christophe Gammal as permanent representative;
 - c) Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Brussels, with professional address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
3. VO CONSULTING LUX SA, which corporate address is at 8, rue Haute, L-4963 Clémency is appointed as statutory auditor of the Company;
4. The Company's registered office shall be at 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg;
5. The term of office of the directors of the Company shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2008; and
6. The term of office of the statutory auditor shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder(s) of the appearing parties, said proxy holder(s) signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résident à Remich, Grand- Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED au nom de CCP VIII LP NO. 1.1, une société de droit anglais, ayant son siège social à Warwick Court, Parternoster Square, London EC4M 7DX; ici représentées par Bertrand Gérardin, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2007;
2. CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED au nom de CCP VIII LP NO. 1.2, une société de droit anglais, ayant son siège social à Warwick Court, Parternoster Square, London EC4M 7DX; ici représentées par Bertrand Gérardin, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2007;
3. CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED au nom de CCP VIII LP NO. 2.1, une société de droit anglais, ayant son siège social à Warwick Court, Parternoster Square, London EC4M 7DX; ici représentées par Bertrand Gérardin, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2007;
4. CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED au nom de CCP VIII LP NO. 2.2, une société de droit anglais, ayant son siège social à Warwick Court, Parternoster Square, London EC4M 7DX; ici représentées par Bertrand Gérardin, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2007;

5. CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED au nom de CCP VIII CO-INVESTMENT LP, une société de droit anglais, ayant son siège social à Warwick Court, Parternoster Square, London EC4M 7DX; ici représentées par Bertrand Gérardin, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2007;

Chacun un Actionnaire et ensemble, les Actionnaires.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme - Dénomination - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de CHARTERHOUSE INUIT (LUXCO 1) S.A. (la Société).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs Actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.3 Toute référence aux Actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.2 La Société peut avoir des filiales ou succursales (que celles-ci soient permanentes ou non), que ce soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, telle que prescrite à l'Article 11 ci-après.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

4.2 La Société peut constituer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment son portefeuille de titres, de participations ainsi que de droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limités aux brevets et aux marques) de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option tous titres, participations et droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limités aux brevets et aux marques) et développer ces titres, participations et droits de propriété intellectuelle, et les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

4.3 La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.4 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière qui favorise de manière directe et indirecte l'accomplissement et le développement de son objet, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations y compris, et non limité, les transactions commerciales et financières qu'elle estime nécessaires ou simplement utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

4.5 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission de toutes obligations (incluant, pour exclure tout doutes, des obligations participatives, des obligations convertibles ou des obligations échangeables) et toute autre sorte d'instrument de dettes ou financier, tout deux en placement public ou privé, sous forme au porteur ou nominative avec toute dénomination et payable dans une quelconque devise.

Chapitre II. Capital social

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 45.000,- (quarante-cinq mille Euros) représentés par 45.000 (quarante-cinq mille) parts ayant chacune une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro).

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives et seront inscrites dans un registre d'actions.

6.2 Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Toute action impayée ou non libérée peut être utilisée à la seule discrétion du Conseil d'Administration, ce ne pouvant être fait qu'en cas d'application uniforme de toutes les parts dans les mêmes proportions et pendant la même période. Tout paiement d'araires se transforme automatiquement en un bénéfice attribué à la Société de 10% (dix pour cent) par an calculé à compter de la date dudit paiement.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites des dispositions ci-dessous ainsi que des dispositions de la loi, en particulier les articles 49-2 à 49-7 de la Loi.

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1 Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.2 La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations.

8.1 Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Chapitre III. Assemblée Générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société.

9.1 Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.

10.1 L'assemblée générale annuelle de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi de juin de chaque année à 14:00 heures, ou au plus tard dans les six mois consécutif à la clôture de l'exercice social.

10.2 Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

10.3 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

10.4 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.

11.1 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration exceptionnellement par la convocation de deux administrateurs agissant ensemble.

11.2 Ces derniers sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

11.3 Les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées envoyée huit (8) jours avant la réunion.

11.4 toute convocation à la réunion doit mentionner l'agenda de celle-ci.

11.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à la réunion et s'ils ont tous été tenus au courant de l'agenda de celle-ci, une convocation n'est pas nécessaire.

11.6 Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, que celle-ci soit un actionnaire ou non.

11.7 Le Conseil d'Administration détermine tout autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

11.8 Chaque action donne droit à une voix.

11.9 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

11.10 Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

11.11 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

11.12 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration.

Chapitre IV. Administration de la société

Art. 12. Administration de la Société.

12.1 Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

12.2 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

12.3 Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

12.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir en vue de la nomination de nouveaux administrateurs.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration.

13.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres.

13.2 Le Président présidera toute Assemblée Générale et toute réunion du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs ou Actionnaires présents ou par procuration à la réunion en question.

13.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable en tout temps par le Président ou deux autres membres du Conseil d'Administration. Toute réunion du Conseil devra avoir lieu à Luxembourg.

13.4 Toute réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable du moment que tous les administrateurs sont présents ou représentés.

13.5 Toute convocation peut être relevée par suite du consentement écrit par lettre, télécopie, télégramme, télex ou e-mail de chaque administrateur. Aucune convocation supplémentaire n'est requise en cas de réunion faisant suite à une annexe préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

13.6 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

13.7 Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

13.8 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés ou si les conditions de quorum sont respectées.

13.9 Tout procès-verbal du Conseil d'Administration nécessite approbation à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés en considération des exigences de quorum.

13.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire).

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.

14.1 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

14.2 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tout administrateur ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

14.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

15.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

15.2 L'Administrateur Unique à le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

Art. 16. Délégation de pouvoirs.

16.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

16.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration d'une telle entité.

16.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées.

17.1 La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par le Conseil d'Administration ou la seule signature de tout administrateur ou par la seule signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur Unique conformément à l'article 12.1 ci-dessus. La Société peut aussi être engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Conflit d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

18.2 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

18.3 Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

18.4 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Indemnisation.

19.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête

de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

19.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Chapitre V. Secrétaire

Art. 20. Secrétaire.

20.1 Un secrétaire (le Secrétaire) peut être nommé par un procès-verbal du Conseil d'Administration.

20.2 Le Secrétaire qui peut être ou ne pas être un administrateur, aura sous sa responsabilité la rédaction des actes et procès-verbaux du Conseil d'Administration et le maintien d'un classeur de ces réunions ainsi que dans la mesure du possible des Assemblées générales des actionnaires. Il a le pouvoir de déléguer sa compétence à une ou plusieurs personnes qu'il aura sous sa responsabilité.

20.3 Le Secrétaire a le pouvoir d'émettre au nom de la Société (i) des certificats de toute sorte incluant des certificats ad hoc concernant (ii) tout extrait de décision prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration. De tels certificats et extraits pourront servir comme mode de preuve devant les tribunaux ou servir comme mode de preuve aux bénéficiaires des tiers.

Chapitre VI. Audit

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes- Réviseur(s) d'entreprise.

21.1 Selon l'article 200 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement quand elle atteint le nombre de 25 actionnaires. Si la Société vient à remplir les conditions énoncées par l'article 256 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale sera sous l'obligation légale de nommer des réviseurs d'entreprises.

Chapitre VI. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 22. Exercice social.

22.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes annuels.

23.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

23.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire, le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe, qui rédigera sur cette base de leur rapport de révision.

23.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 24. Affectation des bénéfices.

24.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

24.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

24.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Dissolution et Liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Chapitre VIII. Droit applicable

Art. 26. Droit applicable.

26.1 Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2008.

Souscription

Les Statuts de la Société sis établis, les comparants déclarent avoir souscrits à 45.000 (quarante-cinq mille) actions représentant la totalité du capital social tel que suit:

Actionnaires	Nombre de part de EUR 1,- chacune
1 CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED au nom de CCP VIII NO. 1.1	10.660
2 CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED au nom de CCP VIII NO. 1.2	10.910
3 CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED au nom de CCP VIII NO. 2.1	6.538
4 CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED au nom de CCP VIII NO. 2.2	16.446
5 CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED au nom de CCP CO-INVESTMENT LP	446
.....	
Total:	45.000

Toutes ces actions sont entièrement souscrites par les Actionnaires, afin qu'un montant de EUR 45.000,- (quarante-cinq mille Euros) soit à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée par le notaire par un certificat de blocage dressé par la BNP PARIBAS. Le notaire certifie de surcroît l'existence de tels virements.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille sept cents Euros (1.700,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- le nombre d'administrateurs est fixé à trois et le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un;
- les personnes suivantes sont nommées en tant que administrateurs ayant un pouvoir de signature:
 - CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, dont le siège social est sis Warwick Court, Paternoster Square, London, Ec4m, England, enregistrée au No. 02260243, représentée par William Bruce Denne Dockeray, comme représentant permanent;
 - HALSEY S.à r.l., dont le siège social est sis 174, route de Longwy in L- 1940 Luxembourg, représentée par by Christophe Gammal, comme représentant permanent;
 - Monsieur Christophe Gammal, économiste, né le 9 août, 1967, à Bruxelles, Belgique résidant professionnellement sis 174, route de Longwy L- 1940 Luxembourg;
- VO CONSULTING LUX SA, dont le siège social se situe au 8, rue Haute, L-4963 Clémency, est nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société;
- le siège social de la société est fixé au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg;
- le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2008;
- le mandat du commissaire au compte prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2008.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Gérardin, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 19 mars 2007, REM/2007/565. — Reçu 450 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007049445/5770/704.

(070048405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Black Steel Organization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.097.

—
Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 27 février 2007

- La nomination de Monsieur Pierre Mestdagh en tant que président du Conseil d'Administration est acceptée. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 27 février 2007.

Certifié sincère et conforme

BLACK STEEL ORGANIZATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007049092/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Trial Trois S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 93.531.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ludovic Casanova, indépendant, demeurant à Dudelange.

2.- Monsieur Giovanni Costa, indépendant, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TRIAL TROIS S.à r.l., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 93.531, a été constituée sous la dénomination de LIGHT BAR S.à r.l., suivant acte reçu en date du 21 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 607 du 4 juin 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TRIAL TROIS S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 20.000,- (vingt mille euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 40,- (quarante euros) chacune, entièrement libérées.

III.- Que d'un commun accord les associés ont décidé la dissolution de la société avec effet immédiat.

IV.- Que la liquidation de la société a été faite aux droits des parties.

V.- Que les dettes connues ont été payées et en outre que les associés prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Casanova, G. Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007. Relation LAC/2007/653. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050012/211/37.

(070049196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Greenval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.125.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049108/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02027. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Soleo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 42.291.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique la société anonyme ALTAMIRA HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 19 mars 2007, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1 ° La société anonyme SOLEO HOLDINGS S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.291 a été constituée suivant acte notarié en date du 4 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 104 du 8 mars 1993. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 1^{er} février 2007. Le siège social de la Société a été transféré à son adresse actuelle suivant acte sous seing privé en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 484 du 7 mars 2006.

2 ° Le capital social de la Société est fixé à deux millions deux cent trente-huit mille cent soixante-quinze euros (EUR 2.238.175,-) représenté par quatre-vingt-neuf mille cinq cent vingt-sept (89.527) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3 ° Par la présente la société ALTAMIRA HOLDINGS S.A. en sa qualité d'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur.

4 ° En cette qualité il déclare que tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique qui affirme que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

5 ° Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

6 ° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

7 ° Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de l'actionnaire unique à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Bogaerts, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. LAC / 2007 / 3023. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007050015/7241/44.

(070049041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Touba Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.922.

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOUBA ART S.A. (numéro d'identité: 2001 22 23 782), avec siège social à L-1616 Luxembourg, 24-26, Place de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 83.922, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 18 septembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 237 du 12 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mbaye Alphonse Ngom, commerçant, demeurant à Mondercange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

2) Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.»

3) Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

4) Acceptation des démissions de Madame Aline da Fonte comme administrateur de la société et de Monsieur Serigne Seye comme administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et décharge à leur donner.

5) Reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Mbaye Alphonse Ngom jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 2.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Aline da Fonte comme administrateur de la société et de Monsieur Serigne Seye comme administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et leur donne décharge de leurs fonctions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Mbaye Alphonse Ngom, commerçant, né à Toucar (Sénégal), le 13 février 1964, demeurant à L-3944 Mondercange, 56, Cité Jacques Steichen, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. A. Ngom, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 30 mars 2007. Relation: CAP/2007/506. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 avril 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007049167/236/105.

(070047932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Forever Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 22.794.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049089/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01969. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Vietnam Resource Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.089.

In the year two thousand seven, on the thirteenth February.

Before Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

VIETNAM RESOURCES INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED with its registered office at Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number CD-17 9569,

being the sole shareholder of VIETNAM RESOURCE INVESTMENTS S. À R.L., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly incorporated pursuant to a deed of Maître Schwachtgen dated as of 2 January 2007, (the «Company»),

duly represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by a virtue a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) class A shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, by payment in cash of twenty thousand euros (EUR 20,000.-) up to thirty-two thousand five hundred euros (EUR 32,500.-) by the issue of eight hundred (800) new class B shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2. Repurchase by the Company of the five hundred (500) class A shares, each with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-), at a repurchase price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

3. Cancellation by the Company of the repurchased shares and subsequent decrease of the share capital from its present amount of thirty-two thousand five hundred euros (EUR 32,500.-) represented by five hundred (500) class A shares and eight hundred (800) class B shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to twenty thousand euros (EUR 20,000.-).

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand euros (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) class B shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.

There may be created two classes of shares, ordinary shares are class B shares and preferred shares are class A shares.

Class A shares shall be redeemable at par value provided that the Company has sufficient available funds therefore. The company shall further ensure that such redeemed preferred shares are cancelled.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) class A shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, by payment in cash of twenty thousand euros (EUR 20,000.-) up to thirty-two thousand five hundred euros (EUR 32,500.-) by the issue of eight hundred (800) new class B shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All the new issued class B shares are fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand euros (EUR 20,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides the repurchase by the Company of the five hundred (500) class A shares, each with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-), at a repurchase price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

Third resolution

The sole shareholder decides the cancellation by the Company of the repurchased shares and subsequent decrease of the share capital from its present amount of thirty-two thousand five hundred euros (EUR 32,500.-) represented by five hundred (500) class A shares and eight hundred (800) class B shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to twenty thousand euros (EUR 20,000.-), represented by eight hundred (800) class B shares.

Fourth resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand euros (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) class B shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.

There may be created two classes of shares, ordinary shares are class B shares and preferred shares are class A shares.

Class A shares shall be redeemable at par value provided that the Company has sufficient available funds therefore. The company shall further ensure that such redeemed preferred shares are cancelled»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 2,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VIETNAM RESOURCES INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED ayant son siège social au Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709, Grand Cayman KY1-1107, lies Cayman, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Cayman et inscrite sous le numéro CD-17 9569,

étant le seul associé de VIETNAM RESOURCE INVESTMENTS S. A R.L., («la Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment constituée selon un acte de Maître Schwachtgen en date du 2 janvier 2007,

dûment représenté par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg par une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par paiement en numéraire de vingt mille euros (EUR 20.000,-), à trente-deux mille cinq cents euros (EUR

32.500,-) par l'émission de huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Rachat des cinq cents (500) parts sociales de catégorie A chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à un prix de rachat de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

3. Annulation des cinq cents (500) parts sociales de catégorie A chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et réduction subséquente du capital social pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de catégorie A et huit cents (800) parts sociales de catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à vingt mille euros (EUR 20.000,-).

4. Modification subséquente de l'article 6 statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par huit cents (800) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Il pourra être créé deux catégories de parts sociales, les parts sociales ordinaires sont les parts sociales de catégorie B et les parts sociales préférentielles sont les parts sociales de catégorie A.

Les parts sociales de catégorie A sont rachetables à condition que la Société dispose des réserves disponibles suffisantes à cet effet. La Société doit également s'assurer que les parts sociales préférentielles rachetées soient annulées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par paiement en numéraire de vingt mille euros (EUR 20.000,-), à trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) par l'émission de huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les nouvelles parts sociales de catégorie B ont été intégralement souscrites par l'associé unique, mentionné ci-avant, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-), est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide le rachat par la Société des cinq cents (500) parts sociales de catégorie A chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à un prix de rachat de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Troisième résolution

L'associé unique décide l'annulation des cinq cents (500) parts sociales de catégorie A chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et la réduction subséquente du capital social pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de catégorie A et huit cents (800) parts sociales de catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales de catégorie B.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, Article six (6) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par huit cents (800) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Il pourra être créé deux catégories de parts sociales, les parts sociales ordinaires sont les parts sociales de catégorie B et les parts sociales préférentielles sont les parts sociales de catégorie A.

Les parts sociales de catégorie A sont rachetables à condition que la Société dispose des réserves disponibles suffisantes à cet effet. La Société doit également s'assurer que les parts sociales préférentielles rachetées soient annulées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 32cs, fol. 7, case 4. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007048994/242/154.

(070047629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Rosat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 95.639.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 avril 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007049074/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Car Frigo Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4490 Belvaux, 10, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 55.073.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 avril 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007049075/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

V.S., s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 11, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.385.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 avril 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007049076/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Beim Zust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3780 Tétange, 18, rue des Légionnaires.
R.C.S. Luxembourg B 72.232.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 avril 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007049077/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Mafur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 57, rue J.P. Hilger.
R.C.S. Luxembourg B 106.100.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 avril 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007049078/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Migrantis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Georgen.
R.C.S. Luxembourg B 82.370.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047686/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02091. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Martine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 111.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049081/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07234. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.
